

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016  
pour les départements 39 et 90

## Le SIG 1D

Service interdépartemental de gestion individuelle et financière  
des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Votre rémunération sera gérée par un service interdépartemental de gestion individuelle et financière des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public (SIG 1D) situé au sein de la DSDEN du Jura :

335 rue Charles Ragmey  
 BP 602  
 39 021 Lons le Saunier cedex  
[ce.sig.dsden39@ac-besancon.fr](mailto:ce.sig.dsden39@ac-besancon.fr)

Cette organisation ne change en rien les attributions de chacun : votre IEN de circonscription et votre DASEN restent les seules autorités hiérarchiques décisionnaires.

<p>Qu'est ce que le SIG1D ?</p>	<p>Il s'agit d'un service interdépartemental chargé de la gestion individuelle et financière des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie de Besançon. Il assure le suivi des dossiers financiers de chaque enseignant, tenant compte des décisions prises par l'IA-DASEN de son département d'affectation Les décisions concernant la carrière ou l'affectation restent de la seule compétence de l'IA-DASEN, qui conserve sa compétence en matière de gestion dite collective (mouvement, promotions d'échelon, actes concernant la position administrative – temps partiels, disponibilités, congés parentaux, ...) et en matière de suivi des situations particulières.</p>
<p>Le périmètre d'intervention</p>	<p>Les responsabilités du SIG1D :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion individuelle et financière : traitement des données personnelles, suivi des CLM/CLD/mi-temps thérapeutique, réalisation de la paie, traitement et mise en paiement des indemnités à réception des états transmis par les DSDEN, supplément familial de traitement...</li> <li>- incidences financières des décisions prises par chaque DSDEN : temps partiels, disponibilités, détachements, congés de maladie, autorisations d'absence, ...</li> </ul>
<p>Ce qui change pour vous</p>	<p>Si les procédures de décision concernant la carrière ou l'affectation restent inchangés, votre interlocuteur, pour les questions d'ordre individuel ou financière, sera désormais un personnel du SIG1D. Un organigramme de ce service est en ligne sur le site de la DSDEN 39 <a href="http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique117">http://www.ac-besancon.fr/spip.php?rubrique117</a>, dans la rubrique spécifique consacrée au service interdépartemental.</p>